



**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 23-944**

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 863 133 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023.

---

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit:

- 1) Lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adopté le Règlement d'emprunt n° 23-944 décrétant un emprunt de 863 133 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.
- 2) Ce règlement a pour but de financer la subvention accordée par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation au montant de 863 133 \$ qui sera versée, à la Ville, sur une période de vingt (20) ans.
- 3) Le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement 23-944 en date du 14 juin 2023.
- 4) Ledit règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 16 juin 2023.

  
Me Sylvie LePage, OMA, Greffière